

**ARRETE DU MAIRE
RELATIF A UNE MODIFICATION TEMPORAIRE
DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE TAIN L'HERMITAGE**

N°2024-116 FESTIVAL DES HUMORISTES

Le Maire de TAIN L'HERMITAGE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-28 ;

Vu la demande commune formulée par M. SAUSSET Laurent, Directeur du festival des humoristes, le 18/03/2024 en vue d'organiser le **35ème festival des humoristes** ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour La réservation de la moitié du parking de l'Europe côté Salle ROCHEGUDE.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit à tout véhicule **du Dimanche 25 août 2024 à 12h00 au Mardi 27 août 2024 à 10h00**, parking de l'Europe, sur les emplacements situés de part et d'autre de l'accès au parking (voir plan en Annexe 1) pour permettre l'installation des différentes tentes et véhicules de restauration.

Article 2 : La signalisation informant les usagers des différentes interdictions lors de cette manifestation sera mise en place, au plus tard, le vendredi 16 août 2024 sur des panneaux de format A0.

Le non-respect des modalités du présent arrêté entraînera la verbalisation et la mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tain l'Hermitage, le 19/03/2024

Xavier ANGELI

Maire de Tain l'Hermitage

Publié le :

20/03/24



ANNEXE 1

Périmètre autorisé festival des humoristes



PARKING DE L'EUROPE

